

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 04088
Numéro SIREN : 411 105 117
Nom ou dénomination : 123billets

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2019 sous le numéro de dépôt 30852

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 14-03-2019

N° DE DEPOT : 2019R030852

N° GESTION : 1997B04088

N° SIREN : 411105117

DENOMINATION : 123billets

ADRESSE : 68 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris

DATE D'ACTE : 28-02-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

123Billets
Société par Actions Simplifiée au capital de 35 000 €
Siège social : 68, rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris
411 105 117 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 FEVRIER 2019

Le jeudi 28 février 2019,
à 10 heures,

FRANCE BILLET, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 352 512 euros, dont le siège social est situé aux Mercuriales – Tour du Levant – 40 rue Jean Jaurès – 93170 Bagnolez, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 414 948 695, associée unique de la Société, représentée par Monsieur Arnaud AVERSENG, Président (ci-après « **l'Associé Unique** »), propriétaire des 500 actions composant le capital social de la Société, a adopté les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Nomination de Monsieur Arnaud AVERSENG en qualité de président
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission de Madame Corinne DENIS de son mandat de Président et décide de nommer à compter de ce jour pour la remplacer, Monsieur Arnaud AVERSENG, né le 22 décembre 1984 à Libourne, et domicilié 5 rue Joubert – 75009 Paris, en qualité de Président de la Société.

Le mandat de Monsieur Arnaud AVERSENG prendra fin à l'issue de la décision de l'associé unique qui statuera en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019. Aucune rémunération n'est prévue au titre de ce mandat.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées. Dans les relations au sein du groupe FNAC DARTY, Monsieur Arnaud AVERSENG est tenu de respecter les procédures internes.

L'Associé unique décide qu'il sera mis immédiatement fin au mandat social de Monsieur Arnaud AVERSENG dans l'hypothèse où celui-ci cesserait d'exercer, pour quelque motif que ce soit, des fonctions salariales au sein de la Société FNAC DARTY ou de ses filiales.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs à LES PETITES AFFICHES, porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, conformément aux textes légaux en vigueur.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'Associé Unique.

France BILLET
Représentée par M. Arnaud AVERSENG

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes. The signature is positioned to the left of the printed name 'M. Arnaud AVERSENG'.